

8/07

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 5 novembre 2007

Présents :

Claire MERCIER, Pascal ACHARD, Sarah FATHALLAH, Dominik ZUNT, Max BOUCHET,
Vincent SCHEINDER.

Absents ou excusés

David ABIKER, Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Edouard HUSSON, Mireille
LEMARESQUIER, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI, James McCEARNEY, Frédéric
PUIGSERVER.

Eve ROBERT, Hugo BRUGIERE.

Assistaient à la séance

Cédric PRUNIER
Julien PALOMO

directeur de la scolarité.
Chargé de mission à la DES.

*
* *

- I. Reconnaissance des associations p. 2
- II. Echange d'informations sur des questions diverses p. 6

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 5 novembre 2007

La séance est ouverte à 18 heures. sous la présidence de Dominik Zunt.

I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS

a) Exposé

Julien PALOMO indique que la procédure de reconnaissance des associations, pour la troisième année consécutive, a été caractérisée par la progression du nombre de projets et du nombre de soutiens, et ce de manière plus marquée que l'année dernière : il y a eu cette année 87 projets candidats contre 72 en 2006. Sur ces 87 associations candidates, 76 ont obtenu le minimum requis de 60 soutiens. Cette année, Sciences Po a enfin dépassé 40% de participation à la procédure de reconnaissance, puisque tous campus confondus, 44% des étudiants ont participé à cette procédure. Les trois années précédentes, cette participation était comprise entre 35 et 38%.

Les 76 associations qui ont recueilli au moins 60 soutiens sont les suivantes :

AAAAA : « La Victoire en Chantant », Chorale Politique et Syndicale
ADALA
Afrique et Nouvelles Interdépendances
AIESEC
AMAL (Aide médicale à l'Amérique Latine)
AMIGOS de l'Amérique Latine
Amnesty International, Antenne Jeunes de Sciences Po
APAHS (Association des élèves et anciens de la Préparation à l'agrégation d'histoire de Sciences Po)
Asie Extrême
ASPA (Association des élèves de Sciences Po pour l'Afrique)
Association des élèves du master Affaires Publiques de Sciences Po
Association des Elèves du Master Droit Economique de Sciences Po
Association des étudiants de l'école de journalisme de Sciences Po
Association des Juristes de Sciences Po
Association Franco-Allemande (AFA)
Association franco-britannique des élèves de Sciences Po - Nouvelle Entente
Association MCM
Association Sciences Po pour les Nations Unies
ATTAC
Centre Saint Guillaume
Club GENEPI des étudiants Sciences Po
Comité de soutien à Ingrid Betancourt
Conférence Olivaint
Des Hauts & Débats
Du Bleu et des Etoiles
Du Pain et Des Canards
Écho Doctoral
Ecocampus
Franco-British Student Alliance (FBSA), l'Alliance
Fun House - Le club des musiques électriques

Génération Campus
 Génération Spontanée
 GlobeTrotter
 Grand Nord
 In Vino Veritas
 In Vodka Veritas
 Insitu
 Inventons Demain - Le Think tank de la Gauche
 Jeunes Européens
 Jeunes sociaux démocrates
 Jeunes Verts
 LaPéniche.net
 Le Château de Fables
 Le Shadow Cabinet
 Les Amateurs du Ballet de l'Opéra de Paris (ABOP)
 Les élèves de Sciences Po pour l'Union Méditerranéenne
 Lutte Ouvrière (étudiants de Sciences Po)
 Market'In, l'association Marketing des étudiants de Sciences Po
 Mode d'EMPLOI
 Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS)
 Nabrabogo
 Nouvelle Europe
 Objectif : enfants d'Ukraine
 Paris International Model United Nations (PIMUN)
 Parti Socialiste - section des élèves de Sciences Po
 P.A.V.é.S
 PlaNet Microcrédit
 Plug n'play
 Qalam Etudes Moyen-Orient/Méditerranée
 Répliques
 RSP, La radio des étudiants de Sciences Po
 Samovar
 Sauver Le Darfour
 Sciences Po Cuisine & Cie
 Sciences Po Finance, l'association des élèves du master Finance et Stratégie de Sciences Po
 Sciences Po Monde Arabe
 Sciences Pôle RH, l'association des élèves du master GRH
 Scoubidoo
 Soutien et Tutorat pour l'Aide à la Réussite Scolaire
 The Paris Globalist
 Transatlantique
 Tribune pour l'Animal
 UDF - Union centriste
 UEJF, antenne des élèves de Sciences Po
 UMP
 U8

b) Questions et observations

Julien PALOMO souhaite soumettre le cas particulier de deux associations : l'Association franco-britannique des élèves de Sciences Po - Nouvelle Entente et la Franco-British Student Alliance (FBSA). Ces deux associations ont mené des listes séparées lors de la procédure de reconnaissance et elles souhaitent maintenant coordonner leurs efforts cette année. Ayant toutes deux obtenu les 60 soutiens requis, elles aimeraient fusionner, ce qui ramènerait le total d'associations reconnues à 75.

Un élu étudiant aborde la question de l'organisation des tables dans le hall. Plusieurs associations s'étaient plaintes de ce que les tables étaient attribuées par ordre alphabétique. Il demande si cela a été organisé de la sorte parce que c'était plus simple.

Julien PALOMO répond qu'il a eu ce débat avec nombre d'associations cette année. Il a été jugé plus intelligent de ne pas essayer de faire un classement des associations pendant la procédure de reconnaissance, et le choix de l'ordre alphabétique permettait de l'éviter.

Cédric PRUNIER pense aussi que l'ordre alphabétique est ce qu'il y a de plus neutre. Mais il propose de tirer une lettre de l'alphabet au sort pour éviter que les associations dont le nom commence par la lettre A soient toujours les premières.

Julien PALOMO appliquera ce principe l'an prochain.

Dominik ZUNT demande s'il y a eu des problèmes ou des difficultés techniques pendant la procédure.

Julien PALOMO répond que la procédure et plus particulièrement le forum se sont bien déroulés. C'est la deuxième année que Sciences Po tient un forum dans ces nouvelles conditions. En 2005-2006, il y avait eu un « forum light » à cause des travaux, et l'année associative avait été peu dynamique. Après ces travaux, Sciences Po est passé à ce nouveau régime, où on se retrouve avec beaucoup plus de projets candidats. Pour la deuxième année consécutive, on constate que cela a créé une émulation et une explosion du nombre de projets, une forte fréquentation du petit hall et de la Péniche pendant les journées des associations, et de nombreuses demandes de renseignements pendant la période de gestation des projets d'associations. L'intérêt pour la vie associative est supérieur à ce qu'il était jusqu'à 2005.

Pascal ACHARD se félicite du fait qu'il y a plus d'associations pour animer la vie étudiante et qu'il y aura donc plus de manifestations organisées. Il demande comment on pourrait améliorer l'ensemble des services auxquels ont accès ces associations en termes d'affichage et d'utilisation des locaux. Sur le site Internet de Sciences Po, la page consacrée aux associations pourrait être développée et les associations pourraient annoncer les manifestations qu'elles organisent. Sciences Po pourrait également aider les responsables associatifs en termes de formation à la communication et à la gestion financière. Il croit savoir que la direction avait fourni aux associations permanentes un logiciel de gestion. Il demande si les associations les plus grosses pourraient en bénéficier. Enfin, l'UNEF demande qu'on crée un groupe de travail sur la vie associative. Ce groupe pourrait entre autres discuter des possibles synergies entre associations permanentes et associations reconnues, ainsi que des projets collectifs dans le cadre associatif.

Julien PALOMO répond que l'affichage par les associations de leurs propres manifestations sur le site Internet de Sciences Po est un projet qui est à l'étude avec la direction de la communication depuis quelques mois. Julien Palomo espère pouvoir ouvrir en 2008 un blog de la vie associative, ou au moins un agenda en ligne des manifestations, plutôt que de poursuivre un système d'affichage un peu chaotique. Jusqu'en 2005-2006, vu le nombre restreint d'associations reconnues chaque année, il avait été possible d'attribuer à chacune un petit bout de panneau dans la Péniche. Cette année, avec 76 associations reconnues, ce ne sera plus possible. Quant aux formations, la direction propose aux associations permanentes une formation comptabilité. Sciences Po a donné à l'AS, au BDA et au BDA une licence pour le logiciel Ciel Compta et un formateur viendra leur donner une première formation de deux heures le 8 novembre. En effet, plusieurs fois de suite, la Commission paritaire a refusé ou repoussé le quitus financier à ces associations, dont les responsables ont expliqué qu'ils avaient un certain déficit de formation et prenaient souvent la gestion des associations en cours de route. La direction a donc décidé de les former. Avant de réfléchir à une possible extension de cette formation à des associations reconnues, il attend de voir ce que donnera cette expérience pilote.

Cédric PRUNIER fait remarquer qu'une formation à un logiciel de comptabilité se justifie lorsqu'une association a une comptabilité, pas quand elle gère 300 ou 400 euros, comme c'est le cas de nombreuses associations reconnues. Il indique qu'il est prêt à ce qu'on lance un groupe de travail, mais propose que l'on termine les réunions du groupe sur le règlement de la scolarité avant d'entamer un autre groupe de travail sur le règlement des libertés politiques, syndicales, et des activités culturelles. Il pense d'ailleurs qu'on pourrait élargir le propos à un ensemble de règles de vie commune et d'utilisation des équipements de Sciences Po. Il pense que la première réunion pourrait avoir lieu en décembre. Il est vrai que quand on regarde le règlement de 1999, on constate qu'un certain nombre de choses ont changé et que de nouvelles pratiques et interprétations se sont développées. Les choses ne sont pas toujours très cadrées. Aujourd'hui, il n'y a plus d'affichage au 9 rue de la Chaise alors que l'article 5 du règlement prévoit un affichage assez libre rue de la Chaise. Surtout, l'article 1 du règlement prévoit que ne pourront pas être reconnues plus de 40 associations, ce qui est largement dépassé depuis quelques années. D'autres choses devront être mises à jour. Depuis des années, il faut 60 soutiens pour pouvoir créer une association, ce qui n'est pas forcément en rapport avec la forte augmentation des effectifs depuis 1999.

Il faudra discuter ensemble de ce que peut être un seuil quantitatif et qualitatif de soutiens pour pouvoir créer une association. Le but n'est pas de restreindre la vie politique, syndicale et culturelle de Sciences Po. Mais si l'Institut a intérêt à avoir beaucoup d'associations pour animer une vie associative dense, pour pouvoir donner des moyens suffisants aux associations qui existent, il faut pouvoir les sélectionner en vérifiant l'adhésion et la légitimité qu'elles emportent auprès des étudiants. Il faut remarquer que le projet de fusion des deux associations franco-britanniques relève du bon sens. Quand deux associations ont exactement le même objet, on peut s'interroger sur la pertinence de leur séparation. Il est certes important d'avoir une vie associative dynamique, mais le fait d'avoir trop d'associations crée une offre pléthorique qui dilue cette vie associative et qui ne permet pas forcément aux étudiants de s'y retrouver. Il ajoute qu'il faudra avoir une certaine souplesse en ce qui concerne le seuil de reconnaissance des associations sur les sites délocalisés en raison du nombre limité d'étudiants qui se trouvent sur ces campus, pour éviter qu'il y ait trop peu d'associations dans ces 1^{ers} cycles. En revanche, il faudra réfléchir à un seuil plus élevé à Paris.

En ce qui concerne les panneaux d'affichage, il faudra revoir l'article du règlement et peut-être recourir à un affichage sur Internet. Les tables dans la Péniche posent un certain nombre de problèmes en termes de sécurité et il est certain que la Commission de sécurité serait très mécontente de la situation. C'était acceptable quand il y avait moins d'étudiants devant accéder aux différents amphithéâtres. Maintenant que l'on s'approche d'une utilisation maximum des amphithéâtres Boutmy et Chapsal, les croisements de populations d'étudiants dans la Péniche sont importants, ce qui est acceptable en termes de sécurité à condition qu'il n'y ait pas d'obstacles physiques à la circulation des personnes, ce qui est le cas quand il y a des tables. Le directeur de Sciences Po est aussi responsable de la sécurité des biens et des personnes et il faudra se poser la question de la présence des syndicats et des associations en Péniche. Il faut également tenir compte du fait qu'avec le bâtiment du 13 rue de l'Université, Sciences Po aura un autre cœur de vie. Il faudra englober ce nouveau bâtiment dans la réflexion sur les activités associatives dans les différents locaux. Il sera nécessaire de discuter de toutes ces questions dans le cadre du groupe de travail.

Max Bouchet rappelle que lors de la dernière Commission, on avait évoqué la question du nom de la junior entreprise et de l'utilisation du label Sciences Po. Certaines associations comme Sciences Po Cuisine ou Sciences Po Finance l'utilisent, et il demande si elles vont devoir changer de nom.

Julien PALOMO répond qu'il ne s'est pas encore entretenu avec ces responsables associatifs. Il incite fortement les associations à choisir des noms sans ambiguïté, de type « Association des élèves de Sciences Po pour les Nations Unies » ou « Association des élèves de Sciences Po pour l'Afrique ». Il indique qu'il va prendre rendez-vous avec les responsables associatifs pour trouver des dénominations plus claires.

Cédric PRUNIER ajoute qu'il va y avoir une nouvelle charte graphique et de nouvelles obligations en termes de protection juridique de la marque. Il ne sera plus question d'utiliser « Sciences Po + quelque chose » de façon totalement libre. Il indique que Sciences Po Conseil a causé un problème informatique lorsqu'elle avait installé un routeur sans prévenir Sciences Po. Il avait été difficile d'expliquer aux différents interlocuteurs réglant le problème qu'il ne s'agissait pas de Sciences Po, mais d'étudiants. Ce genre de dénominations entretient un trouble légitime et il faudra y mettre fin.

Il fait remarquer que sur les 11 associations qui n'ont pas obtenu 60 soutiens, l'une d'entre elles, Les Amis du Golfe, est proche du seuil avec 58 soutiens. Il indique qu'il ne s'opposera pas à la reconnaissance de cette association si la Commission le souhaite, mais souligne qu'il y a déjà 75 associations alors que le règlement prévoit encore un maximum de 40 associations.

Sarah FATHALLAH pense que cette association mérite d'être reconnue. Elle souligne que la plupart des gens qui étaient susceptibles de voter pour cette association, qui se trouve sur le campus de Menton, ne sont pas francophones et n'ont pas forcément compris la procédure de reconnaissance. Elle l'a constaté sur le campus de Menton.

Cédric PRUNIER constate qu'il n'y a pas d'opposition à la reconnaissance de cette association. La Commission ayant donné son accord à la fusion des deux associations franco-britanniques, le nombre d'associations reconnues reste à 76.

II. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Claire MERCIER indique que l'UNEF s'interroge sur la mise en place des stages en 1^{er} cycle cette année. Elle demande si on peut faire un bilan des stages qui ont déjà été effectués : du point de vue des étudiants,

on pourrait voir dans quelles circonstances se sont déroulés ces stages, et du point de vue de l'administration, on pourrait voir quel a été l'intérêt pédagogique de ces stages. L'UNEF souhaite en outre la mise en place d'un groupe de travail pour voir comment on peut faire évoluer ces stages avant que la procédure ne soit généralisée.

Cédric PRUNIER répond que cette question a été évoquée lors du dernier groupe de travail sur le règlement de la scolarité. Cette disposition a été votée par le Conseil de Direction il y a deux ans. La première année, ce stage était facultatif et il devient obligatoire cette année. Il rappelle que l'on avait souligné qu'il faudrait avoir les moyens humains d'encadrer ces stages. Il y aura donc mobilisation de moyens nouveaux à Sciences Po Avenir afin de suivre ces stages. En ce qui concerne le bilan des stages déjà effectués, Sciences Po Avenir pourra établir quelques statistiques qui permettront d'informer sur ces stages. Mais il ne sait pas si ce bilan sera très pertinent. En effet, ces stages facultatifs ne sont pas très nombreux et ne seront pas très représentatifs. En outre, ils ont été choisis librement et un certain nombre de ces stages ne correspondent pas forcément à ce qu'on demandera aux étudiants dans le cadre des stages obligatoires. Il préfère ne pas lancer une discussion sur l'intérêt pédagogique d'une mesure déjà votée par le Conseil de Direction. Il ne souhaite pas multiplier les groupes de travail sur chaque question. Il pourra certes y avoir une réunion sur ce point, mais il souligne que les groupes de travail portent sur des questions récurrentes ou servent à préparer des décisions. Or cette mesure a déjà été votée et elle n'a pas été mise en application suffisamment longtemps. On pourrait cependant organiser une réunion de la Commission paritaire pour discuter des modalités d'application de cette mesure. Jean-Baptiste Nicolas, qui est en charge de Sciences Po Avenir, pourrait présenter ces modalités d'application à la Commission paritaire et indiquer dans quelles conditions Sciences Po Avenir encadrera ce stage. Il faudra notamment trouver des dispositions spécifiques pour les étudiants qui ont besoin d'un travail rémunéré. Si un étudiant a trouvé un stage rémunéré présentant les mêmes caractéristiques que le type de stage proposé par Sciences Po Avenir, on pourrait mettre en place un mécanisme de validation de ce stage.

Pascal ACHARD rappelle que le Conseil de Direction avait choisi une formulation très brève, indiquant qu'un stage serait mis en place pour les étudiants de 1^{er} cycle et que les étudiants pourraient substituer à ce stage une expérience professionnelle ayant eu lieu pendant l'été. Il faudra cependant discuter plus en détail de ces dispositions.

Cédric PRUNIER répond que l'expérience professionnelle sera validée à condition qu'elle entre dans les conditions d'exécution prévues pour le stage. Le but n'est pas de faire un stage en soi, mais d'avoir l'expérience d'une situation d'exécution. Il propose que cette question soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine Commission paritaire, où on pourra discuter de toutes les modalités d'application.

Dominik ZUNT demande quand sera fixé le calendrier des prochains groupes de travail.

Cédric PRUNIER répond que quand le groupe sur le règlement de la scolarité aura achevé ses travaux, Sciences Po mettra en place le groupe de travail sur les langues et le groupe sur le règlement des libertés politiques et syndicales. Une première réunion pourra avoir lieu en décembre pour le groupe sur les libertés politiques et syndicales, et en janvier pour le groupe sur les langues, certaines décisions concernant la politique des langues dépendant du budget qui sera accordé. Afin de nourrir les travaux de ce groupe de travail, la direction souhaiterait pouvoir faire un audit complet du fonctionnement, des objectifs et des chartes de l'enseignement des langues à Sciences Po, ainsi qu'une évaluation du fonctionnement du département des langues par les étudiants, par les enseignants et par les recruteurs.

Dominik ZUNT demande si la question du grand oral sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine Commission paritaire.

Cédric PRUNIER confirme que ce sera le cas. Lors de la dernière réunion, il avait indiqué qu'il y aurait bien un grand oral en février pour les étudiants diplômables en février. Pour les autres étudiants, l'épreuve aura lieu en juillet et il y aura un peu plus de temps pour discuter de l'éventualité de nouvelles modalités.

La séance est levée à 19 heures.

